

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/DS268/22
13 avril 2007

(07-1485)

Original: anglais

ÉTATS-UNIS – RÉEXAMENS À L'EXTINCTION DES MESURES ANTIDUMPING VISANT LES PRODUITS TUBULAIRES POUR CHAMPS PÉTROLIFÈRES EN PROVENANCE D'ARGENTINE

Recours de l'Argentine à l'article 21:5 du Mémoire d'accord
sur le règlement des différends

Communication de l'Organe d'appel

La communication ci-après, datée du 12 avril 2007 et adressée par le Président de l'Organe d'appel au Président de l'Organe de règlement des différends, est distribuée conformément à l'article 17:5 du *Mémoire d'accord sur les règles et procédures régissant le règlement des différends*.

J'ai l'honneur de vous transmettre le rapport de l'Organe d'appel sur l'affaire *États-Unis – Réexamens à l'extinction des mesures antidumping visant les produits tubulaires pour champs pétrolifères en provenance d'Argentine, Recours de l'Argentine à l'article 21:5 du Mémoire d'accord sur le règlement des différends* WT/DS268/AB/RW. Ce rapport sera distribué aujourd'hui à 16 heures aux Membres de l'Organisation mondiale du commerce, conformément au paragraphe 5 de l'article 17 du *Mémoire d'accord sur les règles et procédures régissant le règlement des différends*. Ce document est confidentiel jusqu'à sa distribution. Les trois membres de l'Organe d'appel qui ont siégé pour cet appel étaient M. Yasuhei Taniguchi en qualité de Président de la section, et Mme Merit E. Janow et M. David Unterhalter, en qualité de membres.